

		CA 12/12/23
	<b>CAMPAGNE DES SÉLECTIONS PASSANT PAR eCANDIDAT (DI)</b>	

**Modalités de candidatures DI en Alternance :**

- Début de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 15 janvier 2024
- Fin de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 29 février 2024
- Étude des dossiers par les commissions : du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 12 mars 2024
- Envoi des PV signés : 12 mars 2024 au plus tard
- Réponse aux candidats : 14 mars 2024 au plus tard

**Modalités de candidatures DI en formation initiale :**

- Début de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 1<sup>er</sup> février 2024
- Fin de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 15 mars 2024
- Étude des dossiers par les commissions : du 16 mars 2024 au 27 mars 2024
- Envoi des PV signés : 27 mars 2024 au plus tard
- Réponse aux candidats : 29 mars 2024 au plus tard

Deux phases complémentaires pourront être organisées sur demande de la composante.

**Modalités de candidatures – phase complémentaire 1 :**

- Début de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 23 avril 2024
- Fin de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 4 juin 2024
- Étude des dossiers par les commissions : du 5 juin 2023 au 18 juin 2024
- Envoi des PV signés : 18 juin 2024 au plus tard
- Réponse aux candidats : 21 juin 2024 au plus tard

**Modalités de candidatures – phase complémentaire 2 :**

- Début de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 9 juillet 2024
- Fin de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : 21 août 2024
- Envoi des PV signés : 28 août 2024 au plus tard
- Réponse aux candidats : 6 septembre 2024 au plus tard

**Modalités de sélection :**

⇒ **Étude de dossier avec ou sans entretien d'admission selon les filières**

Les modalités de sélection des DI pourront être adaptées selon leur spécificité (attente de contrat pro, alternance avant la réponse favorable définitive).

**Délai de réponse des candidats aux propositions d'admission :**

Pour les propositions d'admission reçues :

- Jusqu'à la fermeture estivale de l'établissement : **J+6**
- A partir de la fermeture de l'établissement : **J+3**

